



Municipalité de Burtigny

Au Conseil général

Préavis n° 35/2021-2026

Budget 2026

Municipal responsable : Mme Valérie Jeanrenaud

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Conformément aux dispositions légales, en particulier à l'application de la Loi sur les Communes du 28 février 1956 et du Règlement sur la Comptabilité des Communes du 14 décembre 1979, la Municipalité a le plaisir de vous présenter le budget 2026 et les commentaires y relatifs, afin de les soumettre à votre approbation.

Ce budget sera adressé à la commission des finances pour étude et rapport, en date du 11 novembre 2025.

La commune de Burtigny est passée sur le nouveau modèle comptable MCH2 (Modèle comptable harmonisé de deuxième génération) depuis 2025 et, comme l'année dernière déjà, le budget qui vous est soumis est basé sur cette nouvelle approche. Pour rappel, les comptes 2024 ont été bouclés sur l'ancien modèle.

MCH2 : rappel en quelques mots

En 2008, la Conférence des directeurs cantonaux des finances (CDF) a édité un nouveau modèle comptable harmonisé de deuxième génération « MCH2 » pour le secteur public. Celui-ci a pour objectif de renforcer l'harmonisation de la présentation des comptes et de se rapprocher des normes internationales. La situation financière des communes et des associations de communes sera plus transparente et sa lecture plus aisée pour chaque citoyenne et citoyen.

Les principaux changements induits par MCH2 sont les suivants :

- Le MCH2 comporte un nouveau plan comptable et des recommandations pour la comptabilisation.
- Selon les principes régissant MCH2, la présentation des comptes doit offrir une vision de la situation financière qui soit la plus conforme possible à l'état réel des finances, du patrimoine et du résultat. Ceci va donc accroître la transparence des comptes communaux vis-à-vis de la population.
- La classification par nature devient plus précise avec 4 positions pour le bilan et le compte de résultats (actuel compte de fonctionnement).
- La classification fonctionnelle (actuelle classification administrative) gagne également en granularité¹ avec 4 positions. De plus, elle s'applique aussi au compte des investissements.
- À côté de ces deux classifications harmonisées, chaque commune peut continuer à prévoir une classification ad hoc reprenant la structure spécifique de ses dicastères et de son administration.

¹ Granularité : La notion de granularité définit la taille du plus petit élément, de la plus grande finesse d'un système. Quand on arrive au niveau de granularité d'un système, on ne peut plus découper l'information.

- MCH2 prévoit un échelonnement du compte de résultat qui rend la situation financière des communes plus transparente : résultat d'exploitation, résultat financier, résultat opérationnel, résultat extraordinaire
- Le tableau des flux de trésorerie s'ajoute aux autres éléments du modèle comptable déjà existants, que sont le bilan, le compte de résultats et le compte des investissements.
- MCH2 introduit une table des amortissements fixant des durées d'amortissement obligatoires pour toutes les communes, cela par type d'immobilisation.
- Enfin, l'annexe devra présenter les principes et normes pour la présentation des comptes annuels, l'état du capital propre, le tableau des associations de communes, des titres et des participations, des prêts et des garanties, ainsi que le tableau des immobilisations.

Le projet d'adoption de MCH2 pour la commune de Burtigny se déroule en plusieurs étapes :

- *2024 (déjà réalisé)* : Conversion des comptes du plan comptable actuel vers MCH2, y.c. les comptes de fonctionnement, les comptes d'investissement et les comptes du bilan. Préparation du budget 2025 en MCH2.
- *2025 (en cours)*: Tenue des comptes 2025 selon MCH2 et conversion des comptes 2024 en MCH2 après le bouclage.
Pour avoir une base historique de comparaison les comptes 2024 ont également été convertis au format MCH2. Ainsi, ces données sont disponibles en version MCH1 tel que présenté dans le cadre du bouclage des comptes 2024 et MCH2 dans le cadre du budget 2026.
- *2026 (à venir)*: Bouclage des comptes 2025 selon MCH2, y.c. élaboration de nouvelles annexes.

Budget établi selon MCH2 et retour d'expérience

Le nouveau plan comptable est, de manière générale, beaucoup plus détaillé. De nombreux nouveaux comptes ont ainsi été créés pour se conformer aux directives de la Direction des finances communales de l'État de Vaud. Il est difficile de faire des estimations pour des comptes scindés en plusieurs natures différentes. Dans cette optique, il est attendu des Conseillers et Conseillères un peu de tolérance et de flexibilité lors des premières années d'utilisation de MCH2. Les estimations seront affinées à l'usage dans les années à venir. Pour rappel, le premier exercice entièrement sous MCH2, soit l'année 2025, sera bouclé en 2026. Les informations complètes ne seront utilisables que lors de l'établissement du budget 2027. Le budget 2026 a été élaboré avec six mois de comptabilisation selon le plan MCH2.

Budget 2026

Dans sa séance du 28 octobre 2025, la Municipalité a adopté le budget 2026. Le compte de résultat s'élève à CHF 2'462'440.55 avec un excédent de charges de CHF 22'142.82, en légère hausse par rapport à celui du budget 2025 qui présentait une perte de CHF 3'430.81. Le budget actuel montre des revenus et des charges très similaires au budget précédent : charges en hausse de 0.73% et baisse de 0.04% pour les revenus.

Ce déficit ne remet pas en cause la santé financière actuelle de la Commune et la gestion rigoureuse de ces dernières années qui a permis de constituer des réserves.

Les principaux éléments qui expliquent la variation du budget d'une année à l'autre sont :

- **Chapitre 7100 et 7200 – Approvisionnement en eau et traitement des eaux usées** : ces deux chapitres liés à l'eau prévoient une augmentation des revenus de près de CHF 78'700.- résultant des taxes pour les nouvelles constructions et du raccordement du Fau. A noter qu'en parallèle les charges de ces deux chapitres financés par des taxes augmentent également mais dans une moindre mesure permettant de réaliser des attributions aux fonds de réserves pour un total de presque CHF 48'900.- dans le cadre de l'équilibrage réglementaire ;
- **Chapitre 0290 – Immeubles administratifs** : augmentation des charges d'entretien pour près de CHF 62'000.- ;
- **Chapitre 8200 – Sylviculture** : baisse totale des charges pour CHF 54'200.- en lien avec l'entretien des forêts. A noter qu'en parallèle les revenus et subventions y relatifs baissent également pour CHF 36'175.- ;
- **Chapitre 6150 – Routes communales** : diminution de l'entretien des routes et de l'éclairage public pour près de CHF 30'800.- ;
- **Chapitre 9100 – Impôts** : les revenus d'impôt sont en hausse pour plus de CHF 45'000.- suivant la tendance constatée ces dernières années. A noter que le taux d'imposition est resté identique à l'année dernière (soit 75) ;
- **Chapitre 9300 – Péréquation financière et compensation des charges** : En cohérence avec l'augmentation des recettes fiscales nous observons aussi une augmentation des charges totales nettes en lien avec la péréquation (soit en tenant compte des retours de péréquation) pour CHF 24'860.- ;
- **Chapitre 9900 – Postes non ventilables** : les prélèvements sur la réserve de politique budgétaire diminuent de CHF 11'042 par rapport au budget précédent.

Les détails du budget 2026 vous sont fournis dans les commentaires ci-dessous.

Budget 2026 dans le détail

Le document Budget 2026 annexé à ce préavis comprend également le budget 2025 ainsi que les comptes 2024. Ces derniers ont été retravaillés en format converti selon le référentiel comptable MCH2 afin de disposer d'une base de comparaison avec ces budgets.

Le plan comptable MCH2 étant plus détaillé, nous disposons désormais de plus de granularité dans les comptes pour répartir les revenus et charges. A titre d'exemple, le compte « Frais de réceptions et manifestations » connu sous MCH1 se répartit en trois comptes sous MCH2 « Imprimés, publication », « Denrées alimentaires » et « Prestations de service de tiers ».

Dans le document annexé « Budget d'exploitation – Burtigny MCH2 », les détails du budget 2026 vous sont fournis directement dans les commentaires des différentes rubriques en italique donnant ainsi un explicatif de la position concernée. Ceci renforce la transparence sur l'activité de la municipalité et la compréhension du budget.

Dès lors, dans notre préavis, nous limitons nos commentaires et explications aux éléments essentiels du budget et aux changements significatifs par rapport à l'an dernier (voir ci-dessous).

Comme par le passé, nous avons intégré les montants prévisionnels de la péréquation financière, de la compensation des charges et de la police selon la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) entrée en vigueur au 1er janvier 2025.

Les budgets de fonctionnement des différentes associations et ententes intercommunales dont nous faisons partie (environ 23% du budget) sont également repris dans le budget.

Nous avons également intégré les amortissements obligatoires, selon les préavis acceptés et les travaux réalisés, conformément à l'art. 17 RCom.

Pour les autres rubriques, nous avons pris comme base de référence les données existantes à ce jour, à savoir les comptes 2024 et les résultats financiers comptabilisés fin septembre 2025. Nous avons ensuite ajusté les charges et revenus attendus pour 2026 selon nos analyses et en fonction de nos projets.

L'agrégation de ces données permet d'avoir la vue la plus précise possible du résultat budgétaire 2026. Sa réalisation est toujours dépendante de différents facteurs, en particulier de l'encaissement des impôts sur lesquels la Municipalité n'a pas d'emprise.

0. ADMINISTRATION GENERALE

011 Législatif et 012 Exécutif

01100.3000.00 Salaires des autorités et commissions

01200.3000.00 Salaires des autorités et commissions

Le budget 2026 tient compte de **l'augmentation du traitement annuel et des indemnisations** des membres de la Municipalité, de la Présidente et de la Secrétaire du Conseil général ainsi que des membres des Commissions pour la législature 2026-2031. Ce sujet fera l'objet d'un préavis qui sera présenté au Conseil général en juin 2026.

01200.3090.00 Frais de perfectionnement du personnel

Un montant de CHF **2'000.-** est réservé pour des formations, proposées en début de législature aux autorités (exécutif et législatif).

01200.3099.00 Autres charges de personnel, cadeaux

Le montant de CHF **1'400.-** correspond aux cadeaux de remerciement ainsi qu'au repas de Noël organisé chaque année pour les collaborateurs et les partenaires.

022 Service administratif

0220 Administration générale

02200.3010.00 Salaires du personnel communal

Au regard de la complexité des dossiers et d'une charge de travail toujours plus importante, la municipalité propose d'augmenter le temps de travail de l'administration de 10%. (2025 : 159'342.-, 2026 : 162'258.-).

02200.3113.00 Matériel informatique

Un montant de CHF **1'500.-** est réservé à l'achat d'une **imprimante réservée au travail des municipaux**. Pour des questions de cybersécurité, il n'est plus possible d'utiliser l'imprimante du greffe avec des ordinateurs privés.

Afin de se déterminer aux mieux sur les dossiers, la municipalité doit bénéficier d'une vue d'ensemble des sujets à traiter. Un montant de CHF **9'000.-** ont été attribués à **l'achat d'un beamer et écran**. Ce prix correspond à du matériel de qualité, durable et au bénéfice d'un service après-vente.

02200.3130.05 Cotisations membres actif

L'augmentation de ce poste concerne l'affiliation de la commune à **L'Entraide familiale de Rolle** (cotisation annuelle : CHF **35.-** et don annuel : CHF **1'000.-**). Grâce à cette institution, les habitants de la commune bénéficient de transports gratuits. Pour Burtigny, 128 transports ont été comptabilisés en 2024.

02200.3132.00 Honoraires et frais d'expertises

La mise à niveau des archives communales est maintenant terminée. Le **mandat de Pro Archive, de CHF 3'200.-**, correspond à la maintenance de l'archivage courant.

02200.3158.00 Entretien des immobilisations incorporelles, maintenance de logiciel

Ce poste inclut notamment un montant de CHF **1'750.-** (800.- installation et 950.- abo annuel) pour le **logiciel DeepSearch** afin de permettre une recherche approfondie à tous les utilisateurs du site internet dans les fichiers pdf.

02200.3636.00 Subventions accordées aux organisations privées à but non lucratif

L'**Abbaye** aura lieu en juillet 2026. CHF **1'500.-** sont réservés pour le prix du Roi.

Dès 2026, un montant annuel de CHF **500.-** sera attribué à la Jeunesse pour le développement de ses activités.

029 Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs

0290 Immeubles administratifs, non mentionné ailleurs

02901.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles

Le **terrasse de l'Auberge** doit être entièrement refaite. La perméabilité de celle-ci induit des écoulements d'eau dans la salle des Sociétés (Bibliothèque). Coût de ces travaux urgents : **30'000.- CHF**.

Les **tiroirs frigorifiques** doivent être changés, ne correspondant plus aux normes d'hygiène. Le **coût total s'élève à 29'000.- CHF**. Un montant de 15'000.- a déjà été versé en 2025 lors de la commande. Le solde à payer pour 2026 se monte à 14'000.-.

Il est à relever que ces montants sont compensés par un prélèvement équivalent sur la réserve budgétaire sous le compte 99000.4894.00.

Un montant de CHF **600.-** est alloué à l'hygiène féminine avec l'achat d'un **distributeur de produits menstruels** qui sera posé dans les WC de l'Auberge.

Un distributeur sera également disponible dans les toilettes publiques de l'Administration communale (voir Administration et Grande salle : 02902.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles)

Coût total pour les deux distributeurs : **1'200.- CHF**.

1. ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE

En ce qui concerne la Défense civile (1620) et conformément à la loi sur la protection de la population et la protection civile, la Commune a dû restituer, en 2025, le solde du fonds de contribution de remplacement (compte 9282.00 Contributions de remplacement abris P.C.), à savoir CHF 24'225.45.-. Cette restitution a intégralement été compensée par le prélèvement du fonds en question sur 2025.

2. FORMATION

Le budget formation est en hausse en raison de l'augmentation des coûts relatifs au nombre d'élèves : 47 élèves en 2026 contre 44 en 2025.

21 Scolarité obligatoire

21990.3099.00 Autres charges de personnel

La municipalité propose de rémunérer les **patrouilleurs scolaires** à partir de la rentrée scolaire d'août 2026 pour un montant de CHF **1'600.-**. De ce fait, elle espère susciter un intérêt croissant parmi les habitants.

3. CULTURE, SPORT ET LOISIRS, ÉGLISE

A noter, sous le poste 3290 pour le budget 2025, la sortie des aînés pour CHF **6'000.-** qui est organisée chaque deux ans.

Au niveau du Stand de tir sous 34100 en 2025, il avait été planifié de procéder au changement des fenêtres pour CHF 10'000.-.

34 Sport et loisirs

34200.3130.00 Prestations de services de tiers

Un montant total de CHF **10'500.-** est réservée pour le « **Plans d'actions oiseaux et espaces verts** ». Ce programme, coordonné par le Parc Jura vaudois, vise à favoriser la biodiversité aviaire et végétale, en milieu bâti. Il est entièrement subventionné par le canton.

35 Église et affaires religieuses

35000.3144.00 Entretien des bâtiments, immeubles

Deux **petites fenêtres** situées respectivement **derrière la chaire et au 1^{er} étage** de l'église méritent d'être nettoyées puis entretenues pour un coût total de CHF **2'000.-**.

4. SANTÉ

Aucun élément particulier à relever

5. PRÉVOYANCE SOCIALE

Le budget du Réseau d'accueil des Toblerones est en légère hausse de CHF 4'174.- pour s'établir à CHF **64'442.-** en raison de l'augmentation des coûts de fonctionnement.

54 Familles et jeunesse

54500.3637.00 Subventions accordées aux ménages privés

Pour marquer le passage des jeunes adultes à leur majorité (18 ans), un montant de CHF **900.-** a été réservé. À fin 2025, 9 jeunes seront devenus majeurs et recevront l'**abonnement annuel « Côte à Côte »** d'une valeur de 100.- pièce. Cette initiative culturelle permet aux jeunes adultes (18-30 ans) d'accéder librement à la programmation de plusieurs théâtres partenaires de la région (Usine à Gaz, Casino-Théâtre de Rolle et théâtre de Grand-Champs).

Le montant de CHF **1'500.-** sont réservés pour les cadeaux de naissances. A chaque naissance, les parents recevront 5 rouleaux de sacs poubelle de 35L.

6. TRAFIC ET TÉLÉCOMMUNICATIONS

61 Circulation routière

61500.3141.00 Entretien des routes

Selon la planification annuelle établie pour l'**entretien des routes communales**, des travaux d'entretien importants sont programmés et des réparations urgentes devront être faites le long de la route des Matagasses :

- Le chemin de la **Pinsabine** sera gravillonné, à la suite du reprofilage entrepris en 2025 avec des matériaux bitumeux (**21'350 CHF**).
- Des travaux d'entretien sont planifiés sur le chemin des Matagasses. Le trou sur la chaussée à l'entrée nord au croisement de la route de Prévondavaux (**8'270.- CHF**) sera comblé sur environ 50m².

7. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMÉNAGEMENT

Ce chapitre est significatif au niveau budget communal avec un montant de charges de CHF 406'124 en augmentation 13.6% par rapport à 2025. Cette augmentation est principalement liée aux attributions aux financements spéciaux (comptes 71000.3510.00 et 72000.3510.00) prévus grâce aux taxes de raccordement à percevoir pour Le Fau.

71 Approvisionnement en eau

71000.3143.00 Entretien d'autres travaux de génie civil

CHF **20'000.-** sont prévus pour des travaux visant à améliorer le **bouclage du réseau**, ce qui facilitera les interventions des mandataires et le confort des villageois en cas de problèmes sur une conduite.

Des **travaux de mise en conformité** du réseau devront être entrepris, pour un montant de CHF **10'000.-**.

La commune a l'obligation de reprendre à son compte le **surpresseur alimentant les chalets du chemin du Fau**. Celui-ci nécessite des travaux de remise en conformité. Le montant de CHF **10'000.-** ont été mis au budget pour couvrir ces frais.

71000.3151.00 Entretien de machines, appareils, véhicules

De nombreux compteurs devront être achetés par la commune en 2026, pour de nouvelles constructions, afin de mieux comptabiliser l'eau distribuée (prise agricole de Chisaz), et satisfaire à l'obligation légale que la commune de se facturer à elle-même l'eau qu'elle consomme (fontaine la Matagasse au ch. des Oches, voirie, et administration communale).

71000.3990.00 Imputations internes

Cette charge correspond à un équivalent de 160 heures de vacances exclusivement dans le cadre de la gestion de l'approvisionnement en eau.

71010.3141.00 Entretien des fontaines

L'essentiel de ce montant, CHF **12'000.-**, sera utilisé pour les travaux de remplacement du prochain tronçon de la **conduite alimentant la fontaine du Logis** (Administration communale).

74 Aménagement

74100.3132.00 Honoraires conseils externes, expertises, spécialistes, etc.

CHF **1'300.-** sont alloués pour la participation de la commune au projet **Group-It Renovation** qui vise à accélérer la transition énergétique des bâtiments en Suisse romande en facilitant les rénovations efficaces et durables. Le projet s'adresse aux propriétaires de bâtiments, leur proposant un accompagnement neutre, des audits énergétiques personnalisés et des appels d'offres groupés pour optimiser les coûts et la qualité des travaux.

77 Protection de l'environnement, autres

77100.3140.00 Entretien des terrains

Le cimetière de la commune ne dispose pas de **Jardin du souvenir**. Pourtant celui-ci offre un lieu paisible et symbolique pour la dispersion des cendres, répondant à l'évolution des pratiques funéraires et au besoin de mémoire collective. Il valorise aussi le lieu comme espace de biodiversité et de recueillement partagé. **Coût de création et de mise en place : 17'500.- CHF.**

A noter que ce montant est compensé par un **prélèvement équivalent** sur la réserve budgétaire sous le **compte 99000.4894.00.**

79 Aménagement du territoire

79000.3132.00 Honoraires et frais d'expertises

Selon la **Vision territoriale transfrontalière 2050**, les espaces villageois ne sont pas destinés à accueillir l'essentiel de la croissance démographique. Cependant, le défi est de maintenir des villages vivants tout en réduisant la dépendance à l'automobile due à l'éloignement des centres en créant des « Réseaux de villages ». L'étude, menée par Région de Nyon concerne les villages de Burtigny, Longirod, Le Vaud et

St-George avec les thématiques suivantes : mutualisation d'équipements et de services, équipements du quotidien (commerces, loisirs, culture, santé, etc.), mobilité douce, transports à la demande, amélioration la qualité de vie, etc.

Coût de l'étude à charge des villages : CHF 3'125.-, **budgeté à 4'000.- par commune.**

Coût total estimé : CHF 100'000.-/ Cofinancement fédéral : 50'000.-/ Subvention cantonale : 25'000.-/ Région de Nyon : 12'500.-/ Communes : 12'500.-.

8. ÉCONOMIE PUBLIQUE

82 Sylviculture

Pour le poste Sylviculture, 8200, les frais d'exploitation de la coupe de bois augmentent de CHF 123'000.- à CHF 133'000.- grâce à l'augmentation du volume passant de 1'500 m³ en 2025 à 1'600 m³ pour 2026. En parallèle, la vente de bois augmente également de CHF 133'600.- à CHF 141'400.-.

Au niveau des projets subventionnés par le Canton, nous relevons les éléments suivants pour 2025 :

- Plan de gestion de la forêt pour CHF 7'000.- subventionné à hauteur de CHF 1'500.- ;
- Gestion de la Lisière subventionnée par un montant de CHF 3'500.- ;
- Soins culturaux en forêt qui se montent à CHF 22'000.- . Ce montant est couvert à 100% par les subventions cantonales.

Les subventions sont enregistrées dans le compte 82000.4631.00.

84 Tourisme

84000.3612.00 Parts aux communes et associations intercommunales

Région de Nyon a retrouvé une situation financière satisfaisante. La cotisation annuelle de CHF 25.-/ habitant passera à **23.-/ habitant** dès le 1^{er} janvier 2026 (Préavis 56-2025).

9. FINANCE ET IMPÔTS

Comme indiqué en introduction, des revenus fiscaux en hausse sur différents postes ont été budgétisés. Il a été tenu compte des rentrées d'impôts observées sur 2025 pour ajuster le budget 2026.

Avec l'entrée en vigueur de la nouvelle péréquation intercommunale (NPIV) en 2025, la péréquation financière aux communes a changé non seulement de nom mais également de méthode de répartition par rapport aux comptes 2024.

Celle-ci continue à rester importante au niveau des finances communales. En ajoutant la facture policière, la **péréquation totale**

s'élève à un **montant net de CHF 471'519.-** (ou un montant brut de CHF 679'489.- soit plus de 27% du budget 2026) contre CHF 446'659.- budgété en 2025. A noter que le montant net pour les comptes 2024 se chiffrait à CHF 504'006.-.

Conclusion

Au vu de ce qui précède, la Municipalité vous demande, Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers, de voter la conclusion suivante :

Le Conseil général de Burtigny

vu le préavis municipal 35/2021-2026;
ouï le rapport de la commission des Finances;
attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour;

décide :

- d'adopter le budget 2026 tel que présenté, avec un excédent de charges de CHF 22'142.82 sur un total de charges de CHF 2'462'440.55.

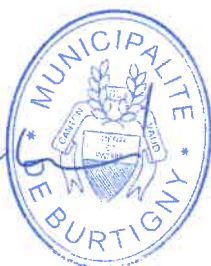
Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 28 octobre 2025

Au nom de la Municipalité

La Syndique



Valérie Jeanrenaud



La Secrétaire



Irène Richard